



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

TITANOBEL

7 OCTOBRE 2026

**INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(ICPE)**

RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE DES INSPECTIONS

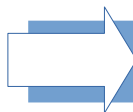
- **Code de l'Environnement**
- **Arrêté ministériel du 20 avril 2007** fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques ;
- **Arrêté ministériel du 4 octobre 2010** relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- **Arrêté ministériel du 26 mai 2014** relatif à la prévention des accidents majeurs dans les installations classées mentionnées à la section 9, chapitre V, titre Ier du livre V du code de l'environnement ;
- **Arrêté préfectoral complémentaire** n°1624 du 28 juillet 2010 autorisant la société TITANOBEL à modifier l'exploitation de son dépôt ;
- **Arrêté préfectoral** du 25 octobre 2017 modifiant l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2010.
- Réexamen quinquennal de **l'étude de dangers le 29/03/2022** ;

HISTORIQUE DES VISITES D'INSPECTION

Le site est inscrit au plan pluriannuel de contrôle et est **inspecté annuellement**.

Seules les 5 dernières visites sont reprises ci-après.

Date	Principaux thèmes abordés
2024	• Suites de la précédente inspection • Formation et Système de Gestion de la Sécurité (SGS) • Mesures de Maîtrise des Risques (MMR)
2023	• Suite de la précédente inspection • Dispositions relatives à la sécurité • Notice réexamen EDD
2022	• Suite de la précédente inspection • Maîtrise de la sous-traitance • Système de gestion de la sécurité (SGS)
2021	• Système de gestion de la sécurité (SGS) • Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) • Plan opération interne (POI)
2020	• État des stocks • Plan opération interne (POI) • Audit interne • Contrôles réglementaires des installations



Pour rappel, depuis 2022 tous les rapports de visite d'Inspection sont publiés sur GEORISQUES

DERNIÈRE VISITE D'INSPECTION

14 OCTOBRE 2025

Principaux thèmes abordés

- Suites de la précédente inspection
- Risque accidentel
- Mesures de maîtrise des risques (MMR)
- Système de gestion de la sécurité (SGS)
- État des stocks - contrôle des tonnages

Constats ne faisant pas l'objet de propositions de suites administratives (1/2)

N°	Points de contrôle	Référence réglementaire	Synthèse du constat
1	SGS – Formation	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article 5 annexe I.1	Contrôle par sondage. Les formations du personnel sont bien suivies et enregistrées. Les autorisations et formation des prestataires externes intervenant sur site sont bien suivies et enregistrées.
2	MMR – Matériel électrique limité au maximum et de type IP55	Arrêté Préfectoral du 28/07/2010, article 4	Le dernier rapport de vérification des installations électriques fait bien état de l'indice de protection IP55 pour les équipements concernés par cette obligation. Les rapports Q18 et Q19 consultés ne font pas apparaître d'observations.
6	Système de gestion de la sécurité	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article Annexe I.7	Le dernier rapport d'audit interne et les deux dernières revues de direction ont été consultés, notamment les éléments liés à l'amélioration continue.
7	MMR _ Maintenance	Arrêté Préfectoral du 25/10/2017, article 4	L'exploitant dispose d'une liste de Mesure de maîtrise de risque (MMR) conforme à son étude de danger et a justifié des modalités de suivi pour les MMR consultées par sondage.
8	POI _ Incendie / produits de décomposition	Arrêté Ministériel du 26/05/2014, article 9	Le plan d'intervention interne est à jour, intégrant les dispositions relatives aux premiers prélèvements environnementaux. Les dispositions prises par l'exploitant ont été discutées et contrôlées.
9	Débroussaillage	Arrêté Préfectoral du 28/07/2010, article 9.9	Le site est maintenu en parfait état de propreté. La végétation est correctement entretenue dans l'enceinte du site et aux abords des clôtures.
10	Respect des quantités autorisées	Arrêté Préfectoral du 28/07/2010, article 2	Contrôle par sondage des tonnages d'explosifs et détonateurs.

Constats ne faisant pas l'objet de propositions de suites administratives (2/2)

N°	Points de contrôle	Référence réglementaire	Synthèse du constat
11	Déchets pyrotechniques	Arrêté Préfectoral du 25/10/2017, article 11	La procédure de gestion des déchets dangereux a été consultée ainsi que l'enregistrement hebdomadaire des évacuations.
12	Installations électriques _ contrôles périodiques	Arrêté Préfectoral du 25/10/2017, article 8	Le contrôle des installations électriques annuel est réalisé sur un périmètre complet et ne fait pas apparaître d'observation.
13	MMR – Extincteurs	Arrêté Préfectoral du 28/07/2010, article 9.12	Le contrôle annuel des extincteurs a été réalisé et les maintenances courantes ont été faites.
14	Protection contre la foudre	Arrêté Préfectoral du 04/10/2010, article 21	Les vérifications périodiques (visuelle et complète) ont été réalisées dans les délais attendus et les rapports ne font pas apparaître d'observation. Le compteur foudre est relevé mensuellement, il n'y a pas d'impact de foudre récent.
15	Rapports d'accident / d'incident	Code de l'environnement du 15/04/2022, article R. 516.1	L'exploitant justifie de remontés d'évènements qui sont traitées dans le système d'amélioration continue. Les nouvelles modalités de télédéclaration des incidents/ accidents ont été rappelées à l'exploitant
16	Gestion des situations accidentelles _ Information des populations	Arrêté Préfectoral du 28/07/2010, article 9.2	L'exploitant a présenté la fiche d'information des populations actualisée en 2024. La sirène PPI a fait l'objet d'un remplacement à neuf en 2024 et est testée tous les 1 ^{er} mercredi du mois. L'exploitant envisage de déployer, en plus des système réglementaires, un système de télé alerte pour les populations aux alentours (via coordonnées téléphoniques)

Constats susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives

N°	Points de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites	Proposition de délais	Synthèse du constat
3	Réserve d'eau	Arrêté Préfectoral du 28/07/2010, article 9.12	Demande de justificatif à l'exploitant	15 jours	L'accessibilité à la bâche incendie doit être validé par les services du SDIS 87
4	MMR – Zone de stockage	Arrêté Préfectoral du 25/10/2017, article 12.2	Demande de justificatif à l'exploitant	15 jours	Le stockage en zone de dégroupage se fait dans des cartons sur des étagères accolées aux parois du local. La prescription visant l'absence de contact avec les parois du local concerne les produits explosifs, sans citer explicitement les détonateurs. L'exploitant doit justifier de l'absence de risque ou d'incompatibilité technique vis à vis des modalités de stockage.
5	Clôture du site	Arrêté Préfectoral du 25/10/2017, article Annexe 2	Demande de justificatif à l'exploitant	15 jours	Absence de signalement ou de matérialisation d'un périmètre d'interdiction de chasse ou autres activités autour du site. L'exploitant doit transmettre des éléments sur les mesures mises en œuvre sur ce sujet (ex : Convention, mesure d'information,...).

Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection a constaté que le dépôt est correctement entretenu et que les dispositifs de sécurité présents sont correctement maintenus.

Globalement, l'exploitant s'attache à communiquer régulièrement avec les services de l'Inspection.

Notamment, les réponses aux constats établis ont été transmises dans les délais impartis.

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**